

CHRONIQUE 5 - JUIN 2015

LA PAIX D'ESPRIT EN DÉMÉNAGEANT : C'EST POSSIBLE !

Au Québec, la majorité des baux de logement prennent fin le 30 juin. Par conséquent, le 1er juillet est souvent considéré comme étant la journée officielle du déménagement. Si vous avez l'intention d'engager des déménageurs, voici quelques recommandations qui pourraient vous aider dans la conclusion de votre contrat avec ces derniers.

Tout d'abord, avant de conclure le contrat, vous pouvez faire certaines vérifications. Vous retrouverez sur le site de l'*Office de la protection du consommateur* des informations qui vous permettront, entre autres, de vérifier si votre déménageur a reçu des mises en demeure, des avis d'infraction ou s'il a fait l'objet d'une condamnation pénale de l'*Office* au cours de 5 dernières années.

Également, si le camion utilisé est un camion lourd, c'est-à-dire un véhicule dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4500 kg ou plus, votre déménageur est soumis à certaines règles dont l'inscription au *Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds*. Cette information pourra être vérifiée à la *Société de l'assurance automobile du Québec*.

Ensuite, demandez à votre déménageur s'il possède une assurance de base qui protégera vos biens ainsi qu'une assurance responsabilité civile en cas de dommages à votre propriété, celle du voisin ou pour toute victime d'accident durant le déménagement.

De plus, soyez avisés que si votre contrat a été conclu par téléphone ou par Internet, votre déménageur pourra demander un paiement à l'avance, uniquement si vous souhaitez payer au moyen d'une carte de crédit.

Finalement, si une mésentente survient lors du grand jour, nous vous invitons à vérifier si votre déménageur est membre de l'*Association du camionnage du Québec* car, dans certains cas, vous pourriez bénéficier d'une séance de médiation gratuite. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre *Centre de justice de proximité*.

Bonne journée nationale du déménagement !

Me Anne-Marie Dassylva,
agente à l'information juridique.



CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
Saguenay —
Lac-Saint-Jean